



Edito



En cette période de l'Avent, une fois n'est pas coutume, nous innovons.

En effet, nous joignons La Ruche au Bulletin info, par mesure d'économies bien sûr mais pas uniquement.

Nous pensons qu'il est bien pour les Dames de voir ce qui se passe du côté des Messieurs, comme les prises de position lors de votations, les diverses informations concernant l'assurance Agrisano, l'ANAPI etc.

Et pour les Messieurs de regarder ce que les paysannes proposent tout au long de l'année, tant au niveau cantonal qu'au niveau des groupes régionaux.

Ainsi, nous allons proposer 4 parutions communes durant l'année 2017. Cette période sera une phase d'essai. Un bilan sera établi afin de savoir si la formule est maintenue ou pas.

En attendant de découvrir ce premier numéro duo, nous vous souhaitons à tous, chères paysannes, femmes rurales, agriculteurs et viticulteurs ainsi qu'à vos proches un Joyeux Noël, nos meilleurs vœux de bonne santé, de satisfaction et de succès pour l'année 2017.

Natacha Stauffer, Stéphane Rosselet et Yann Huguelit



Comité

Le comité s'est réuni dernièrement pour traiter des dossiers d'actualité ainsi que des points à venir concernant les votations fédérales.

FORTA

Le comité de la CNAV plébiscite le OUI concernant le fonds pour les routes, ceci dans la même ligne que la CNAV a soutenu le projet de mobilité 2030 du canton. Même si un prélèvement sur les carburants est nécessaire, ce fonds alimentera des investissements importants et nécessaires pour la route. Au sein du canton, ce soutien permettra entre autres de mettre en œuvre le contournement des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

La résultante des investissements permettra d'une part un désengorgement de la circulation aux abords des villes facilitant le trafic agricole et d'autre part d'éviter l'emprise sur les terres agricoles.

RIE III

Le comité de la CNAV a débattu au sujet de la révision des entreprises. La troisième réforme de l'imposition a été élaborée sous la pression internationale, pour remplacer des statuts fiscaux désormais proscrits par des impositions admises et pratiquées à l'étranger. Il s'agit de ne pas faire fuir des entreprises qui contribuent à la prospérité helvétique, ce qui limitera les pertes fiscales. Même si le dossier est très technique et concerne les personnes morales, force est de constater que les entreprises agricoles pourraient à moyen terme rejoindre ce type de société. Le comité soutien la réforme des entreprises tout comme le Conseil fédéral et le canton de Neuchâtel.

AG CNAV et ANAPI 2017

Vous pouvez d'ores et déjà réserver le **vendredi 17 mars 2017** pour la tenue des assises de vos associations.

Recensement géographique 2017

M. Wuergler a informé le comité de la mise sur pied du géoréférencement des parcelles agricoles pour 2017 (voir calendrier page 4). Cette demande émane des ordonnances d'application de la politique agricole fédérale dont le canton de Neuchâtel ne peut se soustraire.

Nous pouvons déplorer un nouveau travail administratif fastidieux pour les exploitations, cependant ce projet permettra une simplification de la gestion des données tant pour les organisations de contrôle que pour les agriculteurs lors du recensement fédéral.

Budget 2017 du canton de Neuchâtel

Le Grand Conseil a doté le canton d'un budget pour 2017. Pour rappel, si aucun budget n'avait été validé, alors le Conseil d'Etat aurait fonctionné sur la base de l'année 2016 en excluant des moyens pour les investissements. Nous pouvons donc nous satisfaire de l'engagement que les députés ont pris, permettant la mise en œuvre des investissements dans l'agriculture toutefois avec un déficit de près de 50 millions.

Actuellement, les mesures d'économies concernant l'agriculture sont dans le secteur de la vulgarisation, le marché de bétail, le contrôle agricole, la promotion des produits et la mise en œuvre de contribution qualité du paysage entre autres.

A ce stade, nous ne savons pas encore les effets du dernier amendement du Conseil d'Etat, à savoir une réduction linéaire de 2,7 millions dans les subventions. Certes cet amendement a permis au canton d'avoir un budget mais nous allons nous engager pour démontrer que l'agriculture a déjà fait sa part d'économie. Affaire à suivre.

Prise de position loi chocolatière

En vertu des décisions de l'OMC à Nairobi, la Suisse devra supprimer les contributions à l'exportation prévues dans la loi fédérale sur l'importation et l'exportation de produits agricoles transformés (« loi chocolatière »). A cet effet, il convient d'adapter la « loi chocolatière ». Les mesures d'accompagnement ont pour but de maintenir dans la mesure du possible la création de valeur dans la production de denrées alimentaires après la suppression des contributions à l'exportation. Sont prévus un nouveau soutien – lié aux produits – des producteurs de lait et de céréales panifiables ainsi qu'une simplification de la procédure d'autorisation pour le trafic de perfectionnement actif pour les produits laitiers et céréaliers de base.

La CNAV combat la simplification de la procédure d'autorisation pour le trafic de perfectionnement actif car elle risque d'affaiblir la transparence des denrées alimentaires transformées en Suisse, ceci sans une clause du besoin. A cela s'ajoute que le budget doit être augmenté à 94,6 millions (base des montants alloués en 2015 et 2016) et être explicitement mentionné dans la loi. Pour terminer, la CNAV souhaite ne pas se précipiter dans le processus, étant donné que le délai imparti court jusqu'en fin d'année 2019 et demande que la redistribution via les producteurs ne fasse pas à nouveau une pression supplémentaire sur le marché du lait ou du fromage.

CNAV – Yann Huguelit



Préposés

M. Michel Barben, déjà préposé agricole dans le secteur de La Chaux-de-Fonds – Les Planchettes, devient également le titulaire de la région Le Locle – Les Brenets dès janvier 2017. Il est atteignable au ☎ 032 968 30 01 / 📞 079 644 92 91.

Nous lui souhaitons beaucoup de satisfaction dans la reprise de ce nouveau périmètre et vous remercions de lui réserver un bon accueil. Nous remercions également son prédécesseur, M. Hervé Agassis, qui a œuvré à cette fonction durant les deux dernières années.

Pâturage des prairies extensives

Nous rappelons la règle concernant les prairies extensives (Ordonnance sur les paiements directs, Annexe 4) : "Si les conditions pédologiques sont bonnes et sauf convention contraire, les surfaces peuvent être utilisées pour le pacage entre le 1er septembre et le 30 novembre."

ANAPI – Gilles Aeschlimann

Calendrier 2017 – Informations importantes

Voici ci-dessous le tableau récapitulatif des échéances pour 2017, établi conjointement par le SAGR, la CNAV et l'ANAPI.

Pour le début de la nouvelle année PER, nous vous recommandons de commander un nouveau carnet des champs et/ou des prés. Ces documents sont disponibles au secrétariat de la CNAV.

Période / Délais	Quoi (mesures)	Comment (formalités)
Août 2016 31.08.2016	Pré-Inscriptions PER, BIO, Extenso, SST, SRPA, PLVH, pendillard, techniques culturales préservant le sol	Agate (menu Acorda) avec un formulaire définitif , à signer et à conserver sur l'exploitation
15.01 au 28.02.2017 28.02.2017	Recensement structures agricoles : - Relevé des parcelles (formulaire A) - Relevé du bétail (formulaire B) - Indications générales (formulaire C) - Annonce des reprises/cessions de surfaces - Annonces des nouvelles SPB avec qualité Annonces des réseaux et paysages	Agate (menu Acorda) avec les formulaires définitifs (A, B et C), à signer et à conserver sur l'exploitation Les formulaires "A" "B" et "C" sont obligatoires Selon informations du SAGR
1.03.2017 au 31.05.2017 31.05.2017	Recensement géographique des parcelles culturales (selon formulaire A)	Dessiner chaque parcelle du formulaire A sur le géoportail intégré dans Acorda (projet GéoAcorda). Une information détaillée de l'OPDI suivra!
15.01 au 31.03.2017 31.03.2017	PER Assolement, Surfaces de promotion de la biodiversité, Couverture de sol et bilan de fumure PLVH (production de lait et de viande basée sur les herbages = programme facultatif) Nous vous recommandons vivement de faire en même temps le Suisse-Bilanz prévisionnel 2017 (+ PLVH si inscrit)	Fiches 1, 2, 3 2017 Suisse-Bilanz bouclé 2016 (année civile) Bilan fourrager PLVH bouclé 2016 (année civile) Documents à envoyer à l' ANAPI
15 au 30.04.2017	Possibilité exceptionnelle de correction des codes de culture	Agate (menu Acorda) avec les formulaires définitifs (A, B et C), à signer et à conserver sur l'exploitation En cas de changement le dossier PER doit être réadapté et envoyé à l'ANAPI
31.08.2017	Inscriptions des programmes pour les contributions 2018	Agate (menu Acorda)
En continu / selon informations du SAGR	BDTA / Hodufu / pendillard / techniques culturales préservant le sol	Agate (menu Acorda)

Séances des groupes de Vulgarisation

Les séances des groupes de Vulgarisation auront lieu du 9 au 26 janvier 2017.

Cet article tient lieu de convocation. Il n'y aura pas d'invitation personnelle par courrier postal ! Si la date de votre groupe ne vous convient pas, vous pouvez participer sans autre à la séance de votre choix.

Groupe	Date	Lieu	Heure	Responsable
Littoral Ouest	Lun 9 janvier	Hôtel des Tilleuls, Gorgier	13h15	AC
Val-de-Ruz Ouest, Côtière	Lun 9 janvier	CNAV, Aurore 4, Cernier	13h15	AH
La Côte-aux-Fées	Mar 10 janvier	Hôtel – Restaurant de la Poste	13h15	AH
Le Cerneux-Péquignot	Lun 16 janvier	Salle communale	13h15	MO
Val-de-Ruz Est	Mar 17 janvier	CNAV, Aurore 4, Cernier	13h15	AH
Les Bayards, Les Verrières	Mar 17 janvier	Hôtel de Ville, Les Verrières	13h15	AC
Les Ponts-de-Martel	Mer 18 janvier	Restaurant Le Cerf	13h15	MO
La Chaux-de-Fonds	Mer 18 janvier	Restaurant Le Cerisier	13h15	CP/LT
Le Locle, La Chaux-du-Milieu, Le Crêt-du-Loclc	Jeu 19 janvier	Château-Rose, Les Brenets	13h15	AC
Cornaux	Jeu 19 janvier	Carnotzet Angelrath, Le Landeron	13h15	CP/LT
Le Pâquier	Ven 20 janvier	Restaurant des Pontins	13h15	MO
Couvet, Fleurier, Rothel, Travers	Mer 25 janvier	Hôtel de l'Ours, Travers	13h15	CP/LT
Chaumont, Lignièrès	Mer 25 janvier	Hôtel du Chasseur, Enges	13h15	MO
Bémont, Brévine	Jeu 26 janvier	Chez Bichon, Bémont	13h15	AC

Les séances traiteront des sujets suivants :

Gestion d'entreprise

- PA 2014-2017
 - Actualisation
 - Délais 2017
- Optimisation fiscale (prévoyance)
- EcoRéseaux

Production végétale

- Valorisation des engrais de ferme (techniques et bonnes pratiques)
- Mise en place d'engrais verts et lutte contre les mauvaises herbes (plaine)
- Comment connaître la valeur des fourrages à l'aide du mémento agricole.

Production animale

- Diminution des antibiotiques et les alternatives

Mécanisation et installation

- Check-list énergie et résultats de l'étude

Marchés de bétail : Programme 2017

Place de réception	LES PONTS-DE-MARTEL	PROVENCE
Heure	Mardi, 8 h 30	Jours variables, 9h
Mois		
JANVIER 2017	10 24	18
FÉVRIER	7 21	8
MARS	7 28	1
AVRIL	11 25	4
MAI	9 23	16
JUIN	13 27	21
JUILLET	11 25	19
AOÛT	15 29	22
SEPTEMBRE	12 26	19
OCTOBRE	10 24	31
NOVEMBRE	7 21	14
DÉCEMBRE	5 19	6



Inscriptions : 10 jours avant le marché de bétail souhaité. Egalement sur le site internet de la CNAV : www.cnav.ch. Les inscriptions tardives sont à annoncer par téléphone et acceptation en fonction des places disponibles.

Pour le marché de bétail du **10 janvier 2017**, en raison de la fermeture de nos bureaux en cette fin d'année, merci de favoriser les inscriptions via internet : www.cnav.ch qui seront exceptionnellement ouvertes **jusqu'au mardi 3 janvier 2017 soir**.

Autrement, les inscriptions sont possibles par e-mail à l'adresse : justine.debely@ne.ch, par fax au 032 889 36 39 ou par téléphone au 032 889 36 30 en y laissant un message sur notre répondeur.

En collaboration avec le SCAV, nous tenons à vous rappeler certaines règles concernant la rubrique "transport" de vos documents d'accompagnement :

La durée du trajet (trajet = quand les roues du moyen de transport tournent) ne doit pas excéder six heures à compter du lieu de chargement (Loi sur la protection des animaux du 16 décembre 2005, art. 15).

La durée autorisée du transport (depuis le départ du camion de l'exploitation d'origine, incluant les haltes, jusqu'à la destination finale) est de huit heures (Ordonnance sur la protection des animaux du 23 avril 2008, art. 152a, al. 1).

Le calcul de la durée du trajet et de la durée du transport repart à zéro après une pause aux conditions suivantes :

- a. la durée de la pause dépasse deux heures ;
- b. les animaux sont détenus durant la pause dans un espace dont les dimensions correspondent au minimum à celles fixées à l'annexe 1, ils ont accès à de l'eau et, au besoin, à du lait, et ils sont alimentés aux intervalles appropriés à l'espèce animale concernée ;
- c. les conditions d'un climat adapté aux animaux sont remplies.

Pour que la durée du transport soit transparente, il faut inscrire l'heure du chargement et l'heure du déchargement au point 7 du document d'accompagnement. Le chauffeur doit inscrire, en outre, le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule de transport d'animaux et confirmer toutes ces informations en apposant son nom et sa signature.



Abattoir régional des Ponts-de-Martel

Au 31 octobre dernier, M. Daniel Geiser a quitté la direction de l'abattoir après 8 ans de présidence et 8 mois de coprésidence avec M. Marc Frutschi qui ont permis une transition tout en douceur. Au nom du comité, je tiens à remercier chaleureusement M. Daniel Geiser pour son travail efficace et sa grande conscience professionnelle.

Parmi tous les défis relevés, c'est surtout la rénovation de l'abattoir en 2013 qui a demandé à Daniel un engagement exceptionnel pour conduire ce chantier très compliqué. Je lui souhaite plein succès pour son avenir professionnel et privé.

Le personnel et le comité de l'abattoir des Ponts-de-Martel vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2017.

Abattoir régional - Marc Frutschi

J'hésite à me lancer, mais je suis fortement intéressé. Ou alors je me suis inscrit et j'aimerais savoir ce qui m'attend ! Quoi qu'il en soit, avant d'entreprendre une reconversion, je dois savoir à quoi m'en tenir, afin de pouvoir m'y lancer.

Dates et lieu : **Mercredis 11 et 18 janvier 2017, 09h15 à 16h30 – FRI, Courtemelon**

Intervenants :

- Audrey Hediger, CNAV
- Milo Stoecklin, FRI
- Maurice Clerc, FiBL
- Pascal Olivier, Bio Suisse
- Un organisme de contrôle et certification

Prix : Fr. 120.- (Fr. 240.- non-membre)

Remarque : **Ce cours est validé comme cours d'introduction exigé par le cahier des charges de Bio Suisse (Bourgeon).**

Inscription : Jusqu'au 22.12.2016 auprès du secrétariat de la CNAV, ☎ 032 889 36 40 ou par 💻 cnav@ne.ch

CNAV – Audrey Hediger

Élimination des plastiques agricoles – baisse de tarif

Mise en place dès l'année 2013, la possibilité d'éliminer les plastiques agricoles auprès de l'entreprise VADEC SA via la Coopérative de construction rurale (CCRC) pour centraliser les factures a porté ses fruits. En effet, ce sont près de 185 tonnes de déchets plastiques agricoles qui ont été éliminés au tarif préférentiel par ce biais durant l'année 2015 !

La CNAV a le plaisir de vous informer que les tarifs ont été rediscutés et que dès le 1er janvier 2017, l'entreprise VADEC SA facturera Fr. 150.- / to HT pour les déchets plastiques agricoles livrés dans les deux centres d'incinération du canton (Cottendart et La Chaux-de-Fonds).

Dès lors, la facturation sera réalisée directement par l'entreprise VADEC SA et ne passera plus de manière centralisée par la CCRC. Il ne sera donc plus nécessaire de présenter la carte de membre de la CCRC pour bénéficier du tarif préférentiel.

Une réflexion concernant un ramassage collectif ou une augmentation du nombre de points de collecte est en cours, mais les problématiques de pesage et de gestion de benne pour le transport restent des problèmes de taille encore non résolus à ce jour.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le secrétariat de la CNAV au ☎ 032 889 36 30.

Livre de cuisine

Je tiens à remercier toutes les membres qui se sont investies dans la vente de notre livre de cuisine. C'est un joli succès !

Il reste quelques exemplaires pour vos éventuels cadeaux de Noël. Vous pouvez les commander sur le site internet ou me contacter directement *par mail* nat.stauffer@bluewin.ch ou *par tél* ☎ 079 454 33 39.

Natacha Stauffer

Félicitations

Félicitations à Mesdames Aline Barben, Véronique Eschler et Laetitia Petitpierre pour l'obtention du brevet fédéral de paysanne.

Nous leur souhaitons plein succès dans leurs activités.

Le comité central

Astucerie

Misez sur les bulles !

Vous désirez des cheveux propres et légers lors du réveillon et du Nouvel-An ? Rincer ses cheveux à l'eau gazeuse leur redonne souplesse, vigueur et assainit le cuir chevelu.

Votre ventre fait des siennes ?

Après un repas copieux, il arrive que la digestion soit compliquée. Boire de l'eau gazeuse permet de mieux digérer. Mais choisissez-la bien : elle doit être riche en bicarbonate de soude. En revanche, si elle est riche en sodium, cela produira l'effet inverse.



Programme des cours de formation

Thèmes	Dates	Cuisine de l'école ménagère	Responsable
Les sauces chaudes			
<ul style="list-style-type: none">• Différentes bases de préparations• Trucs et astuces• Préparations savoureuses et créatives• Associations avec différents plats : viandes, poissons, légumes, etc...	Mercredi 25 janvier 2017 13h30	Ecole ménagère Fleurier (Rue de l'école d'horlogerie)	Madeleine MURENZI
	Lundi 30 janvier 2017 19h30	Collège de la Fontenelle École ménagère Cernier	



Le prix du cours est de Fr. 30.00 par personne tout compris.

Inscription : 15 jours avant auprès de votre présidente de groupe

"Pâtes levées"

Ce cours animé par la conseillère en économie familiale du canton de Fribourg Madame Colette Andrey est prévu pour le :

samedi 18 février 2017 ou samedi 18 mars 2017 (toute la journée).

Nous précisons que le tarif pour ce cours est de **Fr. 100.00** par personne pour toute la journée (y.c. frais du cours, support, matériel, repas de midi). Si une personne déjà inscrite souhaite se désinscrire, merci de nous avvertir au plus vite (☎ 032 889 36 30).

Malheureusement les 2 cours sont déjà **complets**. Nous envisageons de reconduire ce cours en automne 2017, et nous pouvons déjà tenir compte des personnes intéressées que l'on intégrera dans une liste d'attente.

Groupe UPN Les Ponts-de-Martel–Brot-Plamboz

Samedi 28 janvier 2017 à 20h00, soirée des paysannes des Ponts de Martel et de Brot-Plamboz. *Au programme :*

- Première partie : Chœur de L'écho du vignoble de Cortaillod
- Deuxième partie : Pièce de théâtre "la grange du Guste"
- Cantine, pâtisseries maison, tombola



Répétition général de la pièces de théâtre à 14h00.
Venez nombreux passer un bon moment en notre compagnie.


Groupe UPN La Chaux-de-Fonds

Réservez déjà la date du **samedi 25 mars 2017** pour la soirée des paysannes de La Chaux-de-Fonds. Ouverture des portes à **19h15**. *Au programme :*

- Chorale des paysannes
- Théâtre par le groupe des paysannes de Provence/MutruX
- Le Bel Hubert
- Musique / Danse
- Tombola & petite restauration (sandwichs, gâteaux, boissons)


Nous vous attendons nombreux et avec grand plaisir à la salle Ton sur Ton, Progrès 48 à La Chaux-de-Fonds.

Commission culinaire

Si vous manquez d'idée pour vos repas de fin d'année, n'hésitez pas à consulter notre site internet  www.paysannes-neuchâteloises.ch

Prochaine édition de la Ruche

Le délai de remise des articles et/ou informations est fixé au **mercredi 1^{er} février 2017**.

Les textes sont à envoyer à *Mme Justine Debély* par e-mail  justine.debely@ne.ch, ou par fax : 032 889 36 39, merci d'avance.

Madame
BLANC Denise
Ch Bizot 4
1208 Genève

JAB

CH-2053 Cernier

Rédaction :
CNAV – conseil & formation
Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier
Parution 12 fois par année

**La CNAV, Agrisano, l'ANAPI, COFIDA SA et leurs
collaborateurs vous souhaitent de**

JOYEUSES FÊTES DE NOËL

et vous présentent

Leurs meilleurs vœux pour l'année 2017 !

Entre Noël et Nouvel-An, nos bureaux sont fermés du 26 décembre au 6 janvier.

**JOYEUX
Noël**




NEUCHÂTEL
VINS • TERROIR

*vous souhaite de
belles fêtes de fin d'année
avec nos vins et
nos produits du terroir*

NEUCHÂTEL-VINS-TERROIR.CH